

# DOCUMENT D'INFORMATIONS CLÉS

## OBJECTIF

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

## PRODUIT

Nom du produit: **Contrat d'assurance vie « ePlatinum Belgium »**  
 Initiateur du produit: **WEALINS S.A.** | www.wealins.com | Foyer Group  
 Appelez le +352 437 43 5200 pour de plus amples informations.  
 Le Commissariat aux Assurances (CAA) est chargé du contrôle de WEALINS S.A. en ce qui concerne le présent Document d'Informations Clés.  
 Ce PRIIP (produit d'investissement packagé de détail et fondé sur l'assurance) est autorisé au Grand-Duché de Luxembourg.  
 Date de production du Document d'Informations Clés: 01/01/2024

**Vous êtes sur le point d'acheter un produit qui n'est pas simple et qui peut être difficile à comprendre.**

## EN QUOI CONSISTE CE PRODUIT?

<b>Type</b>	Contrat d'assurance vie en unités de compte
<b>Durée</b>	ePlatinum Belgium peut être conclu pour la durée de la vie de l'assuré (vie entière). ePlatinum Belgium arrive à son terme au décès du dernier assuré du contrat. Nous n'avons pas le droit de résilier unilatéralement ePlatinum Belgium, sauf si vous nous avez fourni délibérément ou de manière frauduleuse des informations fausses ou incomplètes ou si vous avez omis de nous fournir des informations importantes.
<b>Objectifs</b>	ePlatinum Belgium est un contrat d'assurance vie nominatif à versements et rachats non programmés, lié à un ou plusieurs fonds d'investissement. ePlatinum Belgium est libellé en EUR. Vous pouvez investir votre prime nette dans une gamme de fonds d'investissement que nous mettons à votre disposition. Ceux-ci peuvent comprendre tant des fonds externes que des fonds internes collectifs. Un fonds externe est un organisme de placement collectif établi en dehors d'une compagnie d'assurances et soumis à une procédure d'agrément et de surveillance prudentielle continue de la part d'une autorité de surveillance étatique. Un fonds interne collectif est un ensemble d'actifs cantonnés d'une compagnie d'assurances et ne comporte dans notre cas aucune garantie de rendement. Un fonds interne collectif est ouvert à une multitude de souscripteurs et est géré conformément à la stratégie d'investissement du fonds et aux règles d'investissement autorisées par le CAA par un gestionnaire financier mandaté par nous. Vous pouvez choisir parmi différentes options d'investissement sous-jacentes en fonction de votre profil d'investissement. L'information spécifique au fonds interne collectif est fournie dans le Document d'Informations Spécifiques y relatif, qui est disponible sur notre site internet <a href="https://wealins.com/fr/priips">https://wealins.com/fr/priips</a> . L'information spécifique sur les fonds externes de votre choix est fournie dans les Documents d'Informations Clés des promoteurs de ces fonds externes que vous trouverez également sur notre site internet. Les fonds ne comprennent aucune garantie de performance. Vous supportez intégralement le risque de performance des fonds liés à ePlatinum Belgium, c'est-à-dire également le risque de pertes potentielles significatives. En effet, la valeur de ePlatinum Belgium dépend de l'évolution de la valeur des unités de compte des fonds choisis. Cette valeur reflète la valeur des actifs sous-jacents et est sujette à des fluctuations qui dépendent principalement de l'évolution des marchés financiers. Le profil de risque et de rémunération de ePlatinum Belgium est déterminé par la période de détention recommandée mentionnée ci-dessous. Les risques peuvent être plus élevés et les rémunérations plus faibles si vous ne conservez pas le produit pendant la période de détention recommandée.
<b>Investisseurs de détail visés</b>	De manière générale, l'investisseur cible de ePlatinum Belgium est un résident belge ou un citoyen belge vivant à l'étranger qui souhaite souscrire à un contrat d'assurance vie de droit belge. Il est capable d'investir une prime initiale de minimum 50 000 EUR, recherche une performance sur le long terme et les avantages d'un contrat d'assurance vie (p.ex. planification successorale, protection de la famille). Il est prêt à prendre des risques d'investissement et par conséquent à subir des pertes significatives sur son investissement, sachant que la valeur de son contrat d'assurance est sujette à des fluctuations de la valeur des fonds choisis, c'est-à-dire de leurs actifs sous-jacents. L'investisseur cible varie sur base des options d'investissement sous-jacentes en fonction de son appétence au risque, sa connaissance des marchés financiers et son expérience.
<b>Assurance: avantages et coûts</b>	À la survenance du décès du dernier assuré du contrat, la prestation d'assurance est égale à la valeur du contrat nette de frais. Le montant possible de ces prestations figure dans la section « Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter? ». Ce produit n'inclut pas de garantie décès complémentaire, qu'elle soit obligatoire ou optionnelle. Le produit ePlatinum Belgium ne prévoit pas de participation aux bénéfices techniques et financiers.



## Composition des coûts

Coûts ponctuels à l'entrée ou à la sortie		Incidence annuelle des coûts si vous sortez après 10 ans.
<b>Coûts d'entrée</b>	L'incidence des coûts que vous payez lors de l'entrée dans votre investissement. L'incidence des coûts est déjà incluse dans le prix. Ceci inclut les coûts de distribution de votre produit.	Contrat d'assurance 0,20% Options d'investissement 0,00% - 0,00%
<b>Coûts de sortie</b>	L'incidence des coûts encourus lorsque vous sortez de votre investissement à l'expiration du contrat.	Contrat d'assurance 0,00% Options d'investissement 0,00% - 0,00%
Coûts récurrents prélevés chaque année		
<b>Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation</b>	L'incidence des coûts que nous prélevons chaque année pour gérer vos investissements. Cette estimation se base sur les coûts réels au cours de l'année dernière.	Contrat d'assurance 2,00% Options d'investissement 0,10% - 1,50%
<b>Coûts de transaction</b>	L'incidence des coûts encourus lorsque nous achetons ou vendons des investissements sous-jacents au produit. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au produit. Le montant réel varie en fonction du volume et du type d'actifs que nous achetons et vendons.	Contrat d'assurance 0,00% Options d'investissement 0,00% - 0,10%
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions		
<b>Commissions liées aux résultats</b>	Produit: Aucune commission liée aux résultats n'existe pour ce produit. Options d'investissement: Si applicables, les commissions sur votre investissement sont prélevées si le produit surpasse son indice de référence. Le montant réel varie en fonction de la performance de votre investissement. L'estimation ci-avant des coûts totaux comprend la moyenne au cours des 5 dernières années.	Contrat d'assurance 0,00% Options d'investissement 0,00% - 0,00%

Les frais présentés ci-dessus prennent la forme de fourchettes et dépendent des options d'investissement choisies.

Nous vous recommandons vivement de prendre connaissance des coûts spécifiques des différentes options d'investissement que vous envisagez de choisir et de les comparer à l'aide du Document d'Informations Clés ou du Document d'Informations Spécifiques propre à chaque option. Ces informations sont disponibles dans la section « Que va me coûter cet investissement? » du Document d'Informations Clés ou du Document d'Informations Spécifiques propre à chaque option.

## COMBIEN DE TEMPS DOIS-JE LE CONSERVER, ET PUIS-JE RETIRER DE L'ARGENT DE FAÇON ANTICIPÉE?

### Période de détention recommandée: 10 ans

Vous disposez d'un délai de 30 jours à dater de la prise d'effet du contrat, pour renoncer aux effets de ce contrat. Pour ce faire, vous devez nous envoyer votre renonciation par lettre recommandée avec accusé de réception à notre siège social. La période de détention recommandée ci-dessus est basée sur un horizon d'investissement de moyen à long terme. Pour obtenir certains avantages fiscaux conformément à la réglementation fiscale applicable localement, la période de détention requise pourrait être plus courte ou plus longue. A l'issue de la période de renonciation, des rachats sont possibles à tout moment, mais pourraient avoir un effet négatif sur la performance de l'option d'investissement sous-jacente et/ou impliquer la perte d'avantages fiscaux associés aux produits d'assurance, détenus pendant les périodes minimales requises. Par ailleurs, les rachats du contrat d'assurance peuvent être sujets à des périodes de désinvestissement potentiellement longues pour certains actifs sous-jacents.

## COMMENT PUIS-JE FORMULER UNE RÉCLAMATION?

En cas de contestation, et sans préjudice de la possibilité d'intenter une action en justice, il vous est loisible d'adresser votre contestation à notre département des réclamations, en l'occurrence le département conformité / compliance, soit à l'adresse électronique [reclamations@wealins.com](mailto:reclamations@wealins.com), soit à notre boîte postale L-2986 Luxembourg, ou aux médiateurs du secteur des Assurances au Luxembourg (ACA). Les demandes en médiation avec les pièces justificatives doivent être adressées: • soit à l'adresse électronique [mediateur@aca.lu](mailto:mediateur@aca.lu), • soit à la boîte postale de l'ACA: B.P. 448, L-2014 Luxembourg, Tél.: +352 44 21 44 1, Fax +352 44 02 89. Si vous êtes une personne physique et que vous avez conclu le contrat en qualité de consommateur, vous pouvez aussi vous adresser au Commissariat aux Assurances luxembourgeois si vous n'avez pas obtenu de réponse ou de réponse satisfaisante dans un délai de 90 jours à partir de l'envoi de votre réclamation. La procédure à cet égard est détaillée sur le site: <http://www.caa.lu/fr/consommateurs/resolution-extrajudiciaire-des-litiges>. Les coordonnées du CAA sont: 11, rue Robert Stumper, L-2557 Luxembourg, Tél.: +352 22 69 11-1, Fax: +352 22 69 10, E-mail: [caa@caa.lu](mailto:caa@caa.lu). Vous pouvez finalement également adresser vos réclamations à l'Ombudsman des Assurances: Square de Meeûs 35, B-1000 Bruxelles, Tél.: +32 2 547 58 71, Fax: +32 2 547 59 75, E-mail: [info@ombudsman.as](mailto:info@ombudsman.as)

Les 3 procédures susvisées (Médiateur ACA, procédure auprès du CAA et Ombudsman des Assurances) sont sans frais.

## AUTRES INFORMATIONS PERTINENTES

Portée des calculs: la forme et le contenu de ce document ont été développés en conformité avec les exigences de la réglementation en vigueur. L'ensemble des calculs se base sur des hypothèses (p.ex. durée de détention, coûts du contrat d'assurance et coûts des options d'investissement). Les résultats de ces calculs seraient cependant différents si le souscripteur se trouvait dans une situation différente des hypothèses prises pour l'élaboration de ce document. Le souscripteur peut demander des renseignements complémentaires sur le produit par e-mail. Cette information peut être fournie sous forme imprimée ou digitale. Tous les documents obligatoires sont publiés sur le site internet [www.wealins.com](http://www.wealins.com). Les Conditions Générales de ePlatinum Belgium sont disponibles sur demande de l'investisseur potentiel.